



Paris, le 28 août 2014

Communiqué de presse

La Poste - Mais où va le service public ?

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) vient de donner son accord aux dirigeants de La Poste concernant une augmentation des tarifs de 3.5% de plus que l'inflation, soit une hausse de 5.2% par an pour les lettres et colis.

De plus, elle accepte que la moitié de l'augmentation prévue sur 4 ans soit appliquée, ce qui pourrait générer une hausse de 9% au 1^{er} Janvier 2015.

L'intérêt pour les actionnaires de la société, étant de réduire le nombre de lettres rapides grâce à l'augmentation de l'écart de prix entre la lettre rapide et la lettre normale.

En effet, les usagers se rabattront sur la lettre « verte », bien moins chère, qui est délivrée à J+2 et dont l'aspect écologique n'est qu'un souvenir, les camions ayant repris leur place au détriment du train dans l'acheminement du courrier.

Par cette action, le groupe souhaite réduire le travail de nuit dans les centres de tri et faire appel à des intérimaires en contrats précaires en fonction de la charge de travail. La Poste a déjà vu son nombre d'employés baisser de 25% entre 2002 et 2013. La tendance risque de s'accroître.

Les économies passent également par la fermeture des bureaux de poste en milieu rural, remplacés par des « Point Poste » chez certains commerçants.

L'ensemble de ces actions a permis une progression du bénéfice net en 2013 de 31% au détriment du service rendu aux usagers, d'autant plus que certaines personnes, notamment les plus modestes, n'ont pas accès à internet. La Poste reste alors leur seul moyen de réaliser certaines démarches administratives.

Il n'est pourtant pas trop tard pour retrouver un service public de qualité dans lequel la notion de profit n'a pas sa place. Privilégions le service au guichet auprès d'agents, au lieu des automates mis en place pour les remplacer.

Il en va de même dans d'autres secteurs du service public, comme celui des hôpitaux où la rentabilité est de mise, quitte à sacrifier certains services et à dégrader la qualité des soins.

Le service public doit rester un service de qualité, accessible à tous, en toutes circonstances

Jean-Marie Bonnemayre
Président

06 87 37 16 64

Jean-François Chalot
Secrétaire Général

07 89 05 54 64

Claude Rico
Vice-Président
Co-responsable du secteur Consommation
06 84 24 27 75



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**